



(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
26.10.2016 Bulletin 2016/43

(51) Int Cl.:
A47G 19/30 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **16165907.3**

(22) Date de dépôt: **19.04.2016**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
MA MD

(72) Inventeurs:
• **QUEIREL, Joël**
Gibraltar (GI)
• **PAULET, Arnaud**
10180 Saint-Lye (FR)
• **GERARD, Philippe**
10000 Troyes (FR)

(30) Priorité: **21.04.2015 FR 1553572**

(74) Mandataire: **Hugues, Catherine**
Cabinet Bleger-Rhein-Poupon
4A, rue de l'Industrie
67450 Mundolsheim (FR)

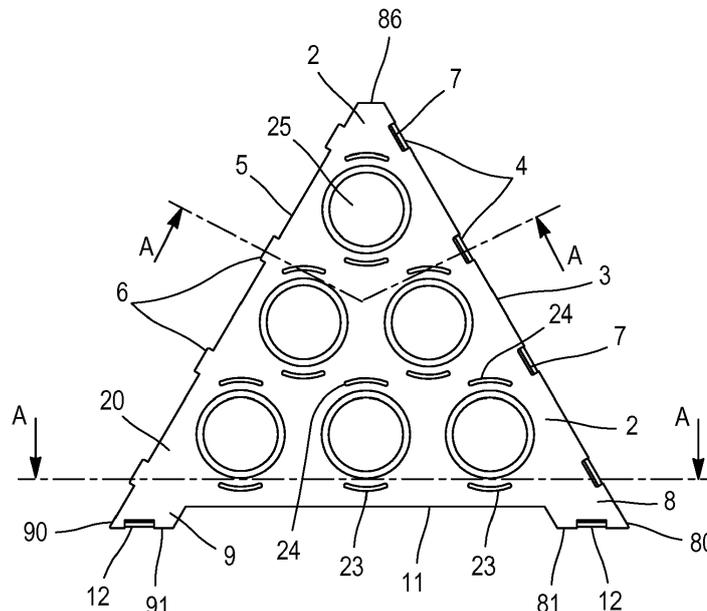
(71) Demandeur: **Arpege**
10180 Saint-Lye (FR)

(54) **MODULE POUR LA RÉALISATION D'UNE PYRAMIDE DE PRÉSENTATION DE GÂTEAUX, KIT COMPORTANT UNE PLURALITÉ DE TELS MODULES ET PYRAMIDE OBTENUE PAR SON ASSEMBLAGE**

(57) La présente invention concerne un module (1) pour la réalisation d'une pyramide (10, 100) destinée à la présentation de gâteaux de type notamment macarons, caractérisé en ce qu'il est défini par une plaque (2) triangulaire d'un matériau rigide dont un premier côté (3) et un deuxième côté (5) comportent des moyens d'assemblage respectivement mâles (4) et femelles (6) pour

l'assemblage avec deux autres modules (1), ladite plaque (2) comportant sur sa face externe (20) des rangées de supports (18) s'étendant dans des plans d'allure perpendiculaire à ladite face externe (20) et parallèles entre eux. L'invention a également pour objet un kit comportant au moins trois modules (1) tels qu'énoncés ci-dessus, et une pyramide obtenue par l'assemblage dudit kit.

FIG. 1



Description

[0001] La présente invention a pour objet un module pour la réalisation d'une pyramide destinée à la présentation de gâteaux, de type notamment macarons.

[0002] L'invention a également pour objet un kit comportant une pluralité de tels modules et une pyramide obtenue par l'assemblage dudit kit.

[0003] De nombreux présentoirs pyramidaux pour gâteaux de type macarons sont disponibles sur le marché à l'heure actuelle. De manière classique, ils présentent trois ou quatre faces pourvues de supports sur lesquels les macarons peuvent reposer sur leur tranche, orientée parallèlement ou perpendiculairement à une face du présentoir pyramidal, ou couchés sur une de leur face.

[0004] Selon le cas, de tels présentoirs peuvent être livrés montés par le fabricant, ou en pièces détachées que l'utilisateur assemble lui-même au fur et à mesure de ses besoins, cette dernière alternative présentant l'avantage d'un encombrement réduit pendant le stockage.

[0005] Il est ainsi connu de l'état de la technique une pyramide à macarons à réaliser par l'utilisateur à partir d'un flanc en carton comportant trois ou quatre triangles découpés, aptes à être pliés et assemblés les uns aux autres, leurs faces étant pourvues de languettes rabattables vers une position d'utilisation dans laquelle elles forment des supports pour les macarons. Une telle variante de réalisation présente l'avantage d'un coût réduit. Néanmoins, la pyramide obtenue est peu solide, en particulier la position d'utilisation des supports à macarons n'est pas très stable et peut conduire à une chute intempestive des macarons qui y reposent, notamment lorsqu'un consommateur prélève un macaron d'un support voisin. De plus, une telle pyramide ne donne pas toujours satisfaction du point de vue de son aspect esthétique, peu adapté à une mise en oeuvre dans un magasin de produits haut de gamme, et ne répond donc pas aux exigences de toutes les catégories de clients.

[0006] On trouve également sur le marché une autre pyramide à macarons livrée en pièces détachées, formée à partir de trois ou quatre triangles individuels en plastique thermoformé, dont une face comporte des rangées d'alvéoles superposées et dont les côtés sont prolongés par des languettes pliables. Deux desdites languettes servent à l'assemblage de deux triangles entre eux au moyen d'un ruban adhésif double face, tandis que les troisièmes languettes de chaque triangle, une fois pliées vers l'extérieur de la pyramide ainsi formée, s'étendent autour de sa base et forment ensemble un socle permettant de la poser sur un plateau. Le sommet d'un desdits triangles est prolongé par un anneau permettant la préhension de la pyramide et donc son transport. Une fois constituée et garnie de macarons, une telle pyramide posée sur un plateau est généralement emballée dans un film transparent permettant d'en visualiser le contenu.

[0007] Un tel présentoir pyramidal pour macarons, obtenu à partir de trois ou quatre triangles individuels, pré-

sente également différents inconvénients. En particulier, son assemblage est fastidieux et nécessite un travail minutieux pour aligner précisément les côtés considérés de deux triangles afin d'obtenir une pyramide aux arêtes irréprochables. En outre, il a été constaté qu'une telle pyramide présente une certaine instabilité structurelle et nécessite, pour garder une tenue mécanique, d'être posée sur un plateau comportant un rebord permettant de la caler. D'autre part, à l'instar de la pyramide obtenue à partir d'un flan de carton prédécoupé, son caractère à usage unique suppose, pour le fabricant de macarons, des frais de réapprovisionnement récurrents, et est contraire aux exigences en matière de préservation de l'environnement.

[0008] La présente invention a pour objectif de proposer une nouvelle solution permettant d'obtenir un présentoir pyramidal pour gâteaux de type notamment macarons ne présentant pas les inconvénients de l'art antérieur décrits ci-dessus. En particulier, la présente invention vise à proposer un tel présentoir sous forme de kit modulable réutilisable, facile à fabriquer avec un coût réduit, présentant un faible encombrement lorsqu'il est démonté. Le but de l'invention est également de proposer une solution permettant à un utilisateur de créer lui-même une pyramide dont la forme et les dimensions correspondent à ses besoins, en jouant sur le nombre de modules utilisés et leur configuration, une telle pyramide présentant un aspect esthétique s'intégrant parfaitement dans tous les environnements, y compris ceux relatifs aux produits de luxe.

[0009] A cet effet, la présente invention a pour objet un module pour la réalisation d'une pyramide destinée à la présentation de gâteaux, de type notamment macarons, caractérisé en ce qu'il est défini par une plaque triangulaire d'un matériau rigide dont un premier côté et un deuxième côté comportent des moyens d'assemblage respectivement mâles et femelles pour l'assemblage avec deux autres modules, ladite plaque comportant sur sa face externe des rangées de supports s'étendant dans des plans d'allure perpendiculaire à ladite face et parallèles entre eux.

[0010] Conformément à une variante de réalisation préférentielle, le module selon l'invention peut comporter deux pattes s'étendant dans le plan de ladite plaque, depuis son troisième côté, et comportant chacune un bord latéral situé respectivement dans le prolongement du premier côté et du second côté de la plaque et un bord transversal, parallèle au troisième côté de la plaque.

[0011] Le bord transversal desdites pattes peut avantageusement comporter des moyens d'assemblage avec les pattes d'un autre module.

[0012] De préférence, le bord transversal de chaque patte est pourvu de moyens d'assemblage mâles identiques à ceux que comporte le premier côté de ladite plaque et aptes à coopérer avec un cavalier de liaison présentant une paire de moyens d'assemblage femelles identiques à ceux que comporte le deuxième côté de la plaque.

[0013] Conformément à une autre caractéristique de l'invention, chacun desdits supports consiste en une languette amovible, présentant de préférence une forme incurvée, dont un bord est prolongé par une nervure apte à être insérée dans une fente de forme complémentaire que comporte la face externe de ladite plaque.

[0014] Avantageusement, ladite plaque peut comporter, pour chaque languette amovible, deux fentes symétriques par rapport à un plan perpendiculaire à ladite plaque et parallèle à son troisième côté.

[0015] Une caractéristique additionnelle de l'invention est définie par le fait que ladite plaque comporte des rangées d'orifices traversants intercalées entre les rangées de supports, chaque orifice étant aligné sur un support.

[0016] D'autre part, le module selon l'invention se caractérise encore en ce que lesdits moyens d'assemblage mâles et femelles comportent des moyens d'indexage et de verrouillage de la position angulaire d'un module par rapport à un autre module après leur assemblage.

[0017] Conformément à une variante de réalisation, lesdits moyens d'indexage et de verrouillage de la position angulaire d'un module par rapport à un autre module comportent des dents et des encoches.

[0018] La présente invention a également pour objet un kit pour la réalisation d'une pyramide destinée à la présentation de gâteaux de type notamment macarons, caractérisé en ce qu'il comporte au moins trois modules présentant les caractéristiques énoncées ci-dessus.

[0019] Ledit kit peut se caractériser en ce qu'il comporte une pluralité de cavaliers de liaison présentant chacun une paire de moyens d'assemblage femelles aptes à coopérer chacun avec les moyens d'assemblage mâles que comporte le bord transversal d'une patte d'un module.

[0020] L'invention a encore pour objet une pyramide pour la présentation de gâteaux de type notamment macarons, obtenue par l'assemblage du kit tel que défini ci-dessus.

[0021] La présente invention sera mieux comprise à la lecture de la description d'exemples de réalisation fournis à titre non limitatif, faite en référence aux figures annexées, dans lesquelles :

- La figure 1 illustre une vue de face d'un module selon l'invention dépourvu de supports,
- La figure 2 est une vue en coupe selon AA de la figure 1,
- La figure 3 représente une vue de dessus d'une pyramide selon l'invention, à trois faces, obtenue par l'assemblage de trois modules de la figure 1 équipés de supports,
- La figure 4 illustre une vue en perspective d'un cavalier de liaison permettant d'assembler entre eux deux modules de la figure 1, placés tête bêche,
- La figure 5 représente une vue en perspective d'une pyramide selon l'invention, à trois faces et deux étages, obtenue par l'assemblage de douze modules de la figure 1 équipés de supports, et

- La figure 6 illustre une vue en perspective d'une languette définissant un support amovible pouvant équiper la face externe d'un module de la figure 1.

5 **[0022]** En référence aux figures, la présente invention a pour objet un module 1 pour la réalisation d'une pyramide 1, 100 destinée à la présentation de gâteaux de type notamment macarons.

10 **[0023]** Conformément à l'invention, le module 1 est défini par une plaque triangulaire 2 d'un matériau rigide, tel que notamment un matériau plastique transparent ou non, du bois, un métal, un matériau composite, ou tout matériau rigide adapté à un usage alimentaire, et présentant le cas échéant une couleur unie, ou un motif quelconque.

15 **[0024]** En référence à la figure 1, la plaque 2 présente un premier côté 3 le long duquel sont répartis quatre éléments de charnière mâles 4, définis par des tronçons de tiges à section circulaire alignés et obtenus par évidement local de matière 7 sur la plaque 2 (fig. 2).

20 **[0025]** Cette dernière présente un deuxième côté 5, pourvu de quatre éléments de charnière femelles 6, faisant saillie vers l'extérieur de la plaque 2 et situés chacun en vis à vis d'un élément de charnière mâle 4. Les éléments de charnière femelles 6 présentent une section sensiblement en « C » dont les deux branches 60, 61 s'étendent respectivement dans le prolongement de chacune des faces externe 20, interne 21 de la plaque 2 et présentent une certaine flexibilité de sorte à pouvoir s'écarter et se rapprocher l'une de l'autre. Les extrémités libres desdites deux branches 60, 61 peuvent par ailleurs être rapprochées l'une de l'autre de sorte à refermer partiellement l'ouverture d'entrée 62 des moyens d'assemblage femelles 6.

25 **[0026]** Les éléments de charnière mâles 4 et femelles 6 permettent d'assembler, de manière réversible, un module 1A avec deux autres modules 1B, 1C. Plus précisément, les éléments de charnière mâles 4 et femelles 6 d'un premier module 1A peuvent être clipsés, de manière réversible, respectivement sur les éléments de charnière femelles 6 d'un second module 1B, et sur les éléments de charnière mâles 4 d'un troisième module 1C. Il est ensuite possible de réaliser par exemple une pyramide 10 à trois faces et un étage, telle qu'illustrée à la figure 3, en clipsant les éléments de charnière mâles 4 du second module 1B sur les éléments de charnière femelles 6 du troisième module 1C. Bien entendu, d'autres types de pyramides comportant plus de trois faces sur un même étage peuvent être obtenues en assemblant de la même façon qu'indiqué ci-dessus plus de trois modules 1 entre eux.

30 **[0027]** Conformément à une autre caractéristique avantageuse de la présente invention, le module 1 comporte par ailleurs deux pattes 8, 9 s'étendant dans le plan de la plaque 2, depuis son troisième côté 11. Les pattes 8, 9 présentent chacune un bord latéral 80, 90 situé respectivement dans le prolongement du premier côté 3 et du second côté 5 de la plaque 2. Elles présentent éga-

lement chacune un bord transversal 81, 91, parallèle au troisième côté 11 de la plaque 2. En fait, lorsque plusieurs modules 1 sont assemblés entre eux pour définir par exemple une pyramide 10 à trois faces et un étage, leurs pattes 8, 9 respectives coopèrent pour définir ensemble des pieds permettant de poser de manière stable ladite pyramide 10 sur un support plan, tel que notamment une table de buffet ou une étagère d'une vitrine.

[0028] De plus, dans la variante de réalisation illustrée, le bord transversal 81, 91 des pattes 8, 9, est pourvu d'éléments de charnière mâles 12 identiques à ceux que comporte le premier côté 3 de la plaque 2. Une telle structure permet l'assemblage des pattes 8, 9 d'un module 1 avec les pattes 8, 9 d'un autre module 1 au moyen d'un cavalier de liaison 13 comportant une paire d'éléments de charnière femelles 130, 131, identiques à ceux que comporte le deuxième côté 5 de la plaque 2 (cf. fig. 4). Chaque élément de charnière femelle 130, 131 du cavalier de liaison 13 est destiné à coopérer avec l'élément de charnière mâle 12 respectif d'une patte 8, 9 d'un module 1. Ceci permet avantageusement d'assembler entre eux deux modules 1 placés tête-bêche, en vue d'obtenir des pyramides à plusieurs étages, notamment à deux étages comme la pyramide 100 illustrée à la figure 5.

[0029] Cette dernière est assemblée à partir d'un kit comportant au moins douze modules 1, une pluralité de supports amovibles 18 qui seront décrits plus en détail ci-dessous et une pluralité de cavaliers 13. Elle comporte trois faces et est constituée d'un premier étage E1 formé par neuf modules 1, répartis par groupe de trois sur les trois faces de ladite pyramide 100, et un deuxième étage E2 formé par trois modules 1 s'étendant chacun sur une face de la pyramide 100. En fait, tel qu'illustré à la figure 5, dans chaque groupe de trois modules 1 du premier étage E1, le module central 14 est placé tête-bêche par rapport aux deux modules d'extrémité 15, 16 qui l'entourent, les bords transversaux 81, 91 de ses pattes 8, 9 sont alors orientés en direction du sommet 200 de la pyramide 100. Chaque module central 14 s'étendant sur le premier étage E1 d'une face de la pyramide 100 permet la fixation d'un module 1 du second étage E2, lui-même disposé tête-bêche par rapport audit module central 14. Il suffit à cet effet de relier leurs pattes 8, 9 respectives, par l'intermédiaire d'un cavalier de liaison 13 dont les éléments de charnière femelles 130, 131 sont couplés chacun à leurs éléments de charnière mâles 12 respectifs.

[0030] Une telle structure du module 1 permet de démultiplier le nombre de variantes de réalisation d'une pyramide selon l'invention, étant donné qu'il est possible à la fois d'en faire varier le nombre de faces, mais également le nombre d'étages et le nombre de modules 1 que comporte chaque étage.

[0031] Il est à noter que les éléments de charnière mâles et femelles 4, 6, 12 et 13 peuvent également comporter respectivement des dents et des encoches (non illustrés) formant des moyens d'indexage et de verrouillage de la position angulaire d'un module 1 par rapport à

un autre module 1 après leur assemblage. Une telle caractéristique permet d'obtenir une pyramide particulièrement stable et d'aspect esthétique irréprochable, quelles que soient ses dimensions.

[0032] Dans la variante de réalisation illustrée, le module 1 selon l'invention comporte trois rangées de supports 18 à gâteaux tels que notamment des macarons, s'étendant sur sa face externe 20, dans des plans d'allure perpendiculaire à la face externe 20 et parallèles entre eux. En fait, chaque support 18 est avantageusement amovible, ce qui permet de superposer les plaques 2 définissant les modules 1 pour les stocker avec un minimum d'encombrement. Dans la variante illustrée, chaque support 18 consiste en une languette 19 de forme incurvée apte à épouser la forme d'un gâteau, de type macarons, qui peut ainsi y reposer en étant bien calé. Un bord de la languette 19 est prolongé par une nervure 22 apte à être insérée dans une fente 23, 24 de forme complémentaire que comporte la face externe 20 de la plaque 2.

[0033] Il est en effet avantageusement prévu que la plaque 2 comporte, pour chaque languette amovible 19, deux fentes 23, 24 symétriques par rapport à un plan perpendiculaire à la plaque 2 et parallèle à son troisième côté 11. Les fentes 23, 24 sont utilisées l'une ou l'autre pour loger une languette 19 en fonction de l'orientation choisie du module 1 sur une pyramide.

[0034] Ainsi, dans la pyramide 10 illustrée à la figure 3, dans laquelle tous les modules 1 sont disposés de manière telle que leurs pattes 8, 9 respectives sont orientées vers la base 100 de ladite pyramide 10, les languettes 19 sont toutes logées dans les fentes 23 de chaque module 1, de sorte que leur incurvation est orientée vers le sommet 110 de ladite pyramide 10.

[0035] Dans la pyramide 100, les modules d'extrémités 15, 16 du premier étage E1 sont également disposés de manière telle que leurs pattes 8, 9 respectives sont orientés vers la base 200 de ladite pyramide 100 et les languettes 19 sont toutes logées dans les fentes 23 de chaque module 15, 16. Au contraire, dans le module central 14, placé tête-bêche par rapport aux modules 15, 16, les languettes 19 sont accueillies dans les fentes 24, ce qui permet d'orienter leur incurvation vers le sommet 210 de la pyramide 100, à l'instar des languettes 19 des modules 15, 16, ce qui est nécessaire pour pouvoir y faire reposer un gâteau.

[0036] Dans la variante de réalisation illustrée, la plaque 2 formant un module 1 comporte en outre trois rangées d'orifices traversants 25 intercalées entre les rangées de supports 18. En fait, chaque orifice 25 est aligné sur un support 18 et permet de réduire la surface de contact entre la plaque 2 et un gâteau tel qu'un macaron reposant sur un support 18, et donc de préserver la texture de celui-ci de manière prolongée. La présence des orifices 25 permet également d'alléger une pyramide selon l'invention et donc d'en faciliter le transport.

[0037] Conformément à une caractéristique additionnelle non illustrée, le module 1 selon l'invention peut en

autre comporter des moyens de préhension, tel que notamment un anneau relié au sommet 26 de la plaque 2, et permettant de faciliter le transport d'une pyramide selon l'invention.

[0038] Il apparaît clairement de ce qui précède que la présente invention atteint les objectifs fixés ci-dessus. En particulier, il est possible à partir d'une pluralité de modules 1, présentant tous la même structure et impliquant donc des coûts de production particulièrement faibles, de créer une gamme très large de pyramides, se distinguant les unes des autres par leur nombre de faces et leur hauteur. De plus, les moyens d'assemblage mâles et femelles dont sont pourvus les modules 1 sont particulièrement robustes et permettent non seulement de réaliser des pyramides d'aspect irréprochable, mais également des opérations d'assemblages et de démontages successives dépourvues d'impact sur leur intégrité structurelle. Il est ainsi possible de réutiliser à de nombreuses reprises les mêmes modules 1 pour concevoir différentes pyramides au fil du temps. Ceci est particulièrement respectueux de l'environnement et source d'économies considérables pour l'utilisateur. De plus, le matériau à partir duquel le module 1 est conçu peut être choisi en fonction de l'environnement dans lequel la pyramide obtenue est supposée être exposée, ce qui permet de l'adapter également aux environnements relatifs aux produits haut de gamme.

[0039] Bien entendu, de nombreuses modifications peuvent être apportées aux exemples décrits ci-dessus sans sortir du cadre de la présente invention.

Revendications

1. Module (1) pour la réalisation d'une pyramide (10, 100) destinée à la présentation de gâteaux de type notamment macarons, **caractérisé en ce qu'il** est défini par une plaque (2) triangulaire d'un matériau rigide dont un premier côté (3) et un deuxième côté (5) comportent des moyens d'assemblage respectivement mâles (4) et femelles (6) pour l'assemblage avec deux autres modules (1), ladite plaque (2) comportant sur sa face externe (20) des rangées de supports (18) s'étendant dans des plans d'allure perpendiculaire à ladite face externe (20) et parallèles entre eux.
2. Module (1) selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'il** comporte deux pattes (8, 9) s'étendant dans le plan de ladite plaque (2), depuis son troisième côté (11), comportant chacune un bord latéral (80, 90) situé respectivement dans le prolongement du premier côté (3) et du second côté (5) de la plaque (2), et un bord transversal (81, 91), parallèle au troisième côté (11) de la plaque (2).
3. Module (1) selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** le bord transversal (81, 91) de chaque patte (8, 9) est pourvu de moyens d'assemblage avec les pattes (8, 9) d'un autre module (1).
4. Module (1) selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** ledit bord transversal (81, 91) de chaque patte (8, 9) est pourvu de moyens d'assemblage mâles (12) identiques à ceux que comporte le premier côté (3) de ladite plaque (2) et aptes à coopérer avec un cavalier de liaison (13) présentant une paire de moyens d'assemblage femelles (130, 131) identiques à ceux que comporte le deuxième côté (5) de ladite plaque (2).
5. Module (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** chacun desdits supports (18) consiste en une languette amovible (19) dont un bord est prolongé par une nervure (22) apte à être insérée dans une fente (23, 24) de forme complémentaire que comporte la face externe (20) de ladite plaque (2).
6. Module (1) selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** ladite plaque (2) comporte, pour chaque languette amovible (19), deux fentes (23, 24) symétriques par rapport à un plan perpendiculaire à ladite plaque (2) et parallèle à son troisième côté (11).
7. Module (1) selon l'une quelconque des revendications 5 ou 6, **caractérisé en ce que** ladite languette amovible (19) présente une forme incurvée.
8. Module (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** ladite plaque (2) comporte des rangées d'orifices traversants (25) intercalées entre les rangées de supports (18), chaque orifice (25) étant aligné sur un support (18).
9. Module (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes **caractérisé en ce que** lesdits moyens d'assemblage mâles (4, 12) et femelles (6, 130, 131) comportent des moyens d'indexage et de verrouillage de la position angulaire d'un module (1) par rapport à un autre module (1) après leur assemblage.
10. Module (1) selon la revendication 9, **caractérisé en ce que** lesdits moyens d'indexage et de verrouillage de la position angulaire d'un module (1) par rapport à un autre module (1) comportent des dents et des encoches.
11. Kit pour la réalisation d'une pyramide destinée à la présentation de gâteaux de type notamment macarons, **caractérisé en ce qu'il** comporte au moins trois modules (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 10.
12. Kit selon la revendication 11, **caractérisé en ce qu'il**

comporte une pluralité de cavaliers de liaison (13) présentant chacun une paire de moyens d'assemblage femelles (130, 131) aptes à coopérer chacun avec les moyens d'assemblage mâles (12) que comporte le bord transversal (81, 91) d'une patte (8, 9) d'un module (1). 5

13. Pyramide (10, 100) pour la présentation de gâteaux de type notamment macarons, obtenue par l'assemblage du kit selon l'une quelconque des revendications 11 ou 12. 10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

FIG. 1

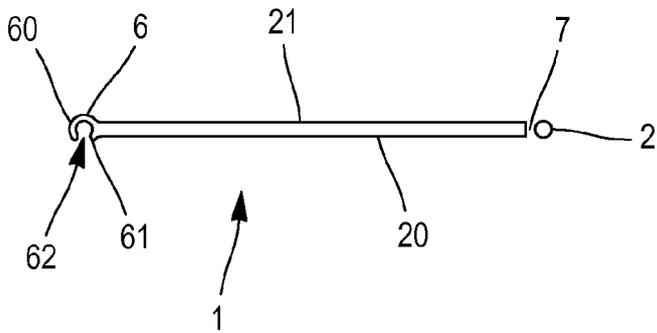
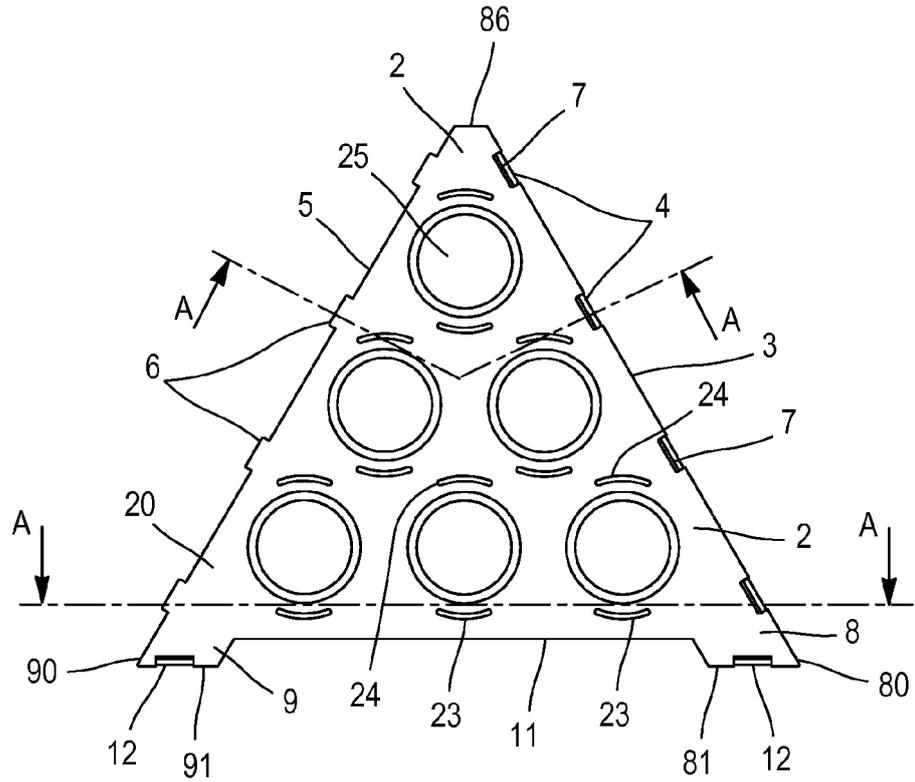


FIG. 2

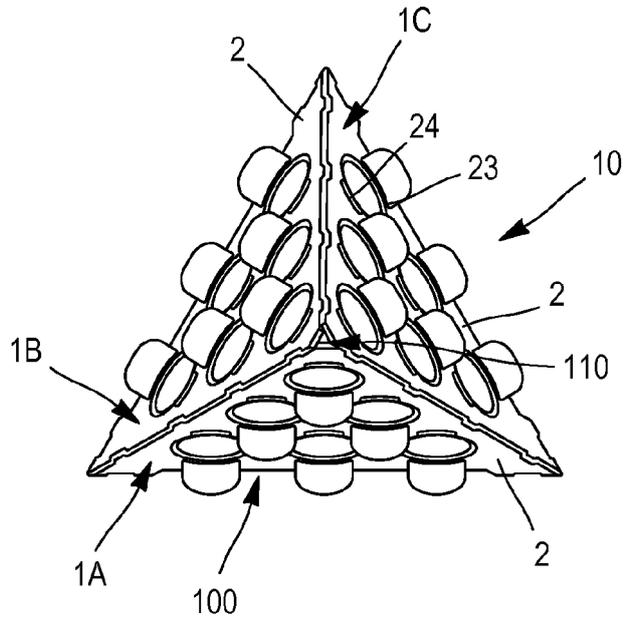


FIG. 3

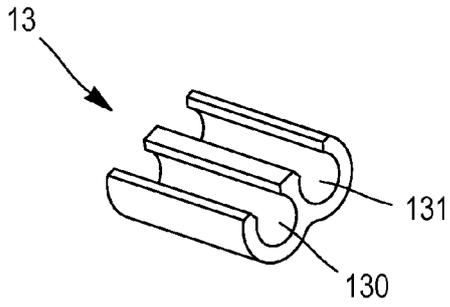


FIG. 4

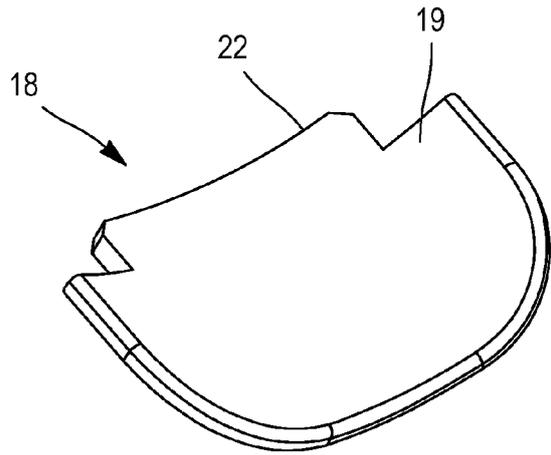


FIG. 6

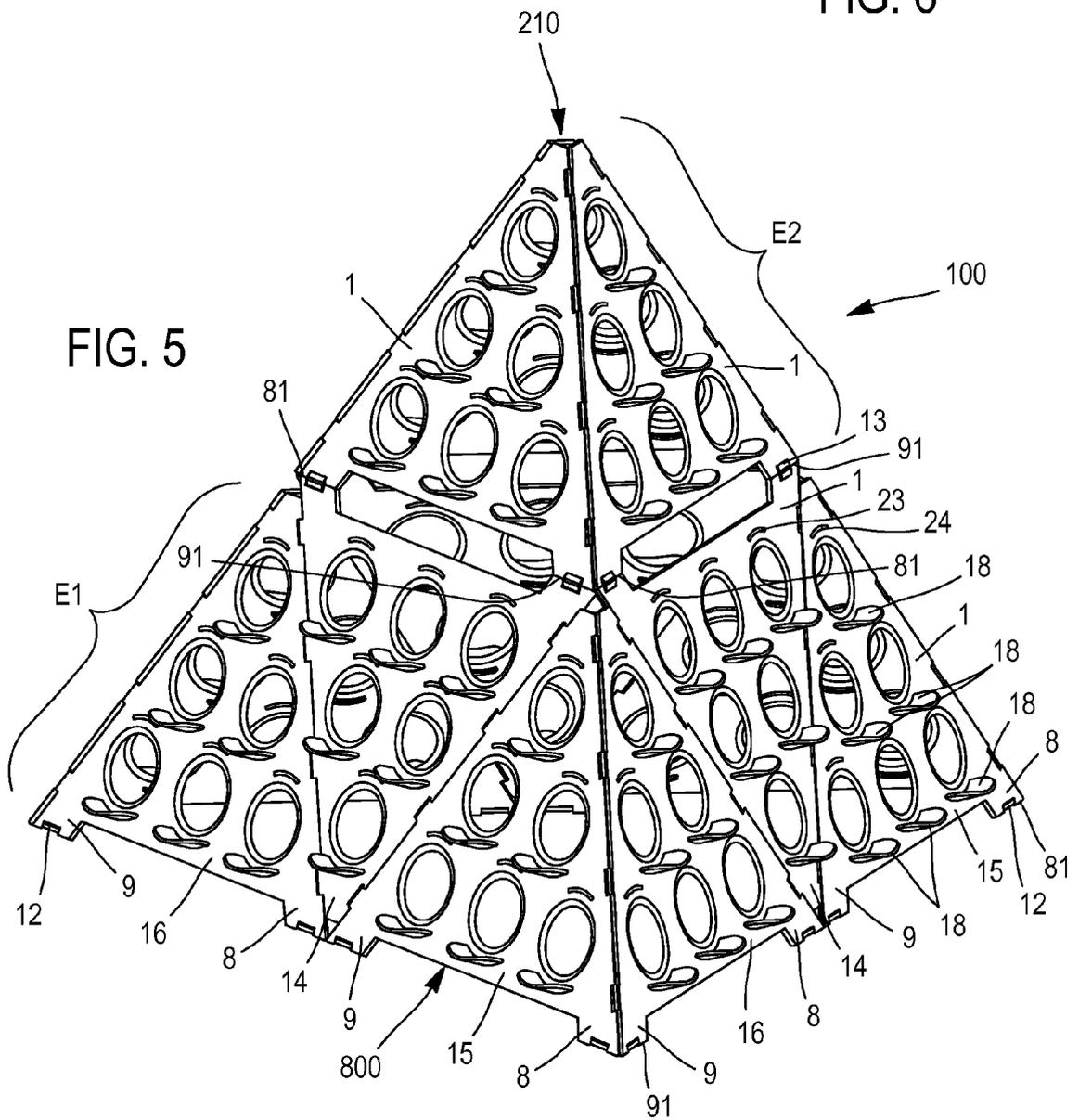


FIG. 5



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 16 16 5907

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	2decorationcakes: "Macaron Display and Assembly (holds 40pcs)", 30 décembre 2011 (2011-12-30), page 1, XP054976240, Extrait de l'Internet: URL:https://www.youtube.com/watch?v=f19ejV4NOZk [extrait le 2015-12-04] * le document en entier *	1-3,5,7,8,11-13	INV. A47G19/30
A	US 4 040 520 A (JOAQUIN JEAN) 9 août 1977 (1977-08-09) * colonne 1, ligne 66 - colonne 3, ligne 11; figures *	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC) A47G B65D A47F A01G G09F
A	GB 1 324 479 A (SELLARS F) 25 juillet 1973 (1973-07-25) * page 1, ligne 13 - ligne 32; figures *	1	
A	US 4 550 839 A (GOOD JACK E [US]) 5 novembre 1985 (1985-11-05) * colonne 3, ligne 48 - colonne 7, ligne 11; figures *	1	
A	FR 2 334 288 A1 (CANOVA ROLAND [FR]) 8 juillet 1977 (1977-07-08) * page 3, ligne 7 - page 4, ligne 5; figures *	1	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 5 septembre 2016	Examineur Vistisen, Lars
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 16 16 5907

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

05-09-2016

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 4040520	A	09-08-1977	AUCUN	
GB 1324479	A	25-07-1973	AUCUN	
US 4550839	A	05-11-1985	AUCUN	
FR 2334288	A1	08-07-1977	AUCUN	

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82